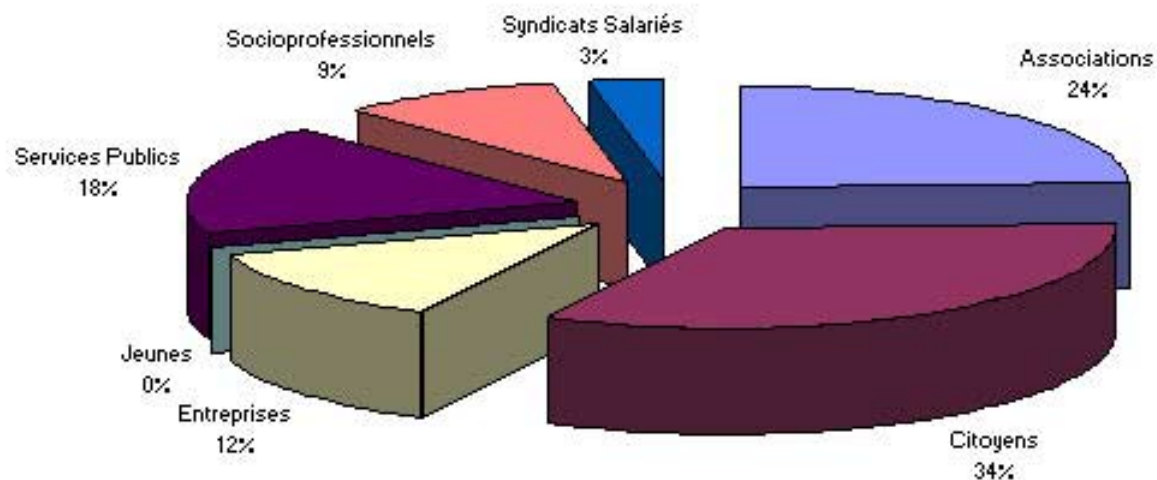
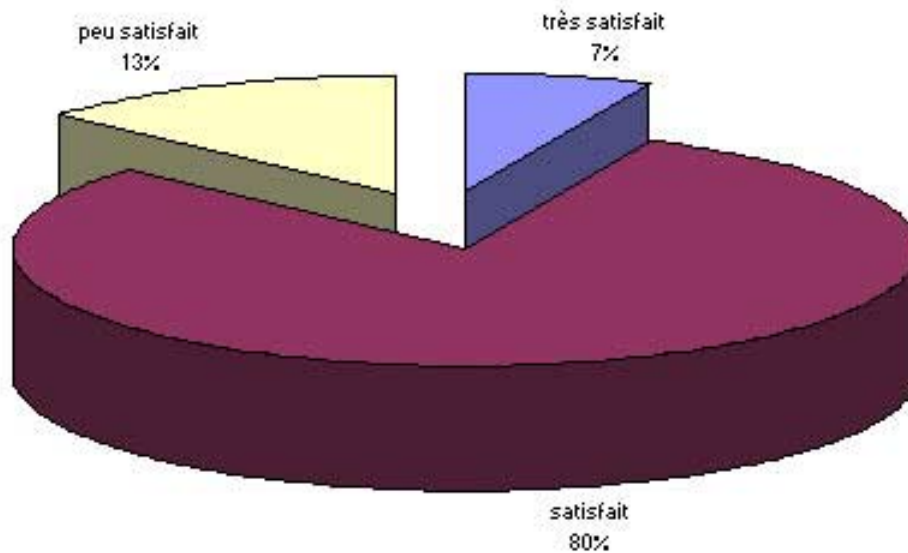


Répartition par Collèges



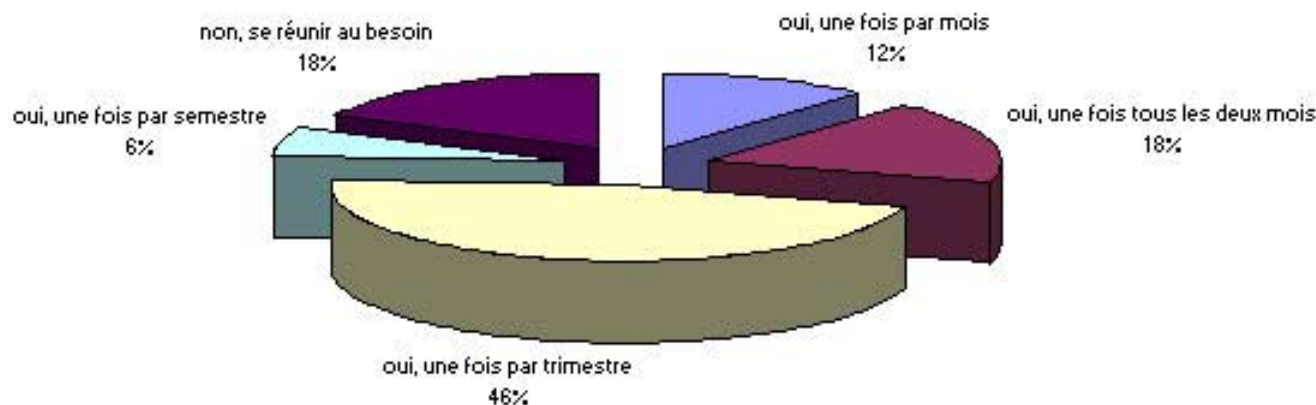
Le fonctionnement du Conseil d'Administration

Globalement, concernant le fonctionnement du Conseil d'Administration, vous êtes :



Le fonctionnement du Conseil d'Administration

Faut-il instaurer une régularité dans les réunions du Conseil d'Administration ?



Éric DESSEZ – Énergie M4 :

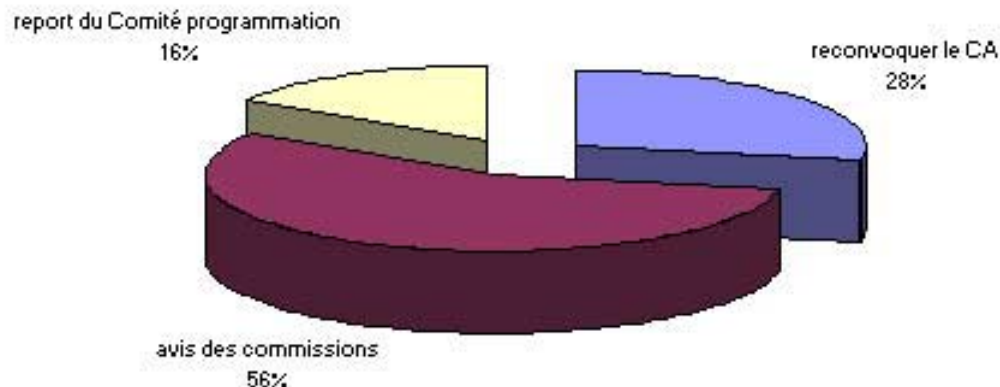
« Une co-animation à deux personnes me semble plus vivante. Se répartir les rôles entre la Présidente et le Vice-président, prévoir que les membres du CA puissent s'exprimer. Le rôle du Vice-président pourrait être de stimuler l'expression des membres du CA ».

Serge BERGE – EDF-GDF Béarn Bigorre :

« Pour plus d'efficacité, les Conseils d'Administration doivent être des réunions régulières mais qui n'excèdent pas les deux heures ».

Le fonctionnement du Conseil d'Administration

Lorsqu'il faut valider les projets mais que le quorum n'est pas atteint, selon vous :



**Yves CAMPAGNARI – CFE-CGC
Hautes-Pyrénées :**

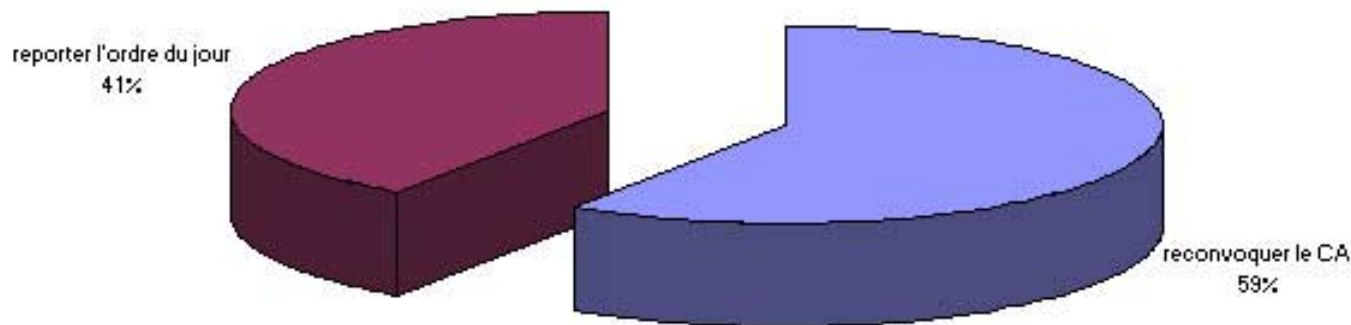
« Les membres titulaires doivent, en cas d'empêchement, donner pouvoir au suppléant et le prévenir ».

**Rosemonde CATHALA – Théâtre des 7
Chandelles :**

« Introduire dans le CA des questions de fond parallèlement aux questions urgentes. Malgré l'apparent rallongement, cela rendrait peut-être les réunions plus stimulantes ».

Le fonctionnement du Conseil d'Administration

Pour un Conseil d'Administration dont l'ordre du jour ne contient pas de validation de projets mais dont le quorum n'est pas atteint :



**Rosemonde CATHALA – Théâtre
des 7 Chandelles :**

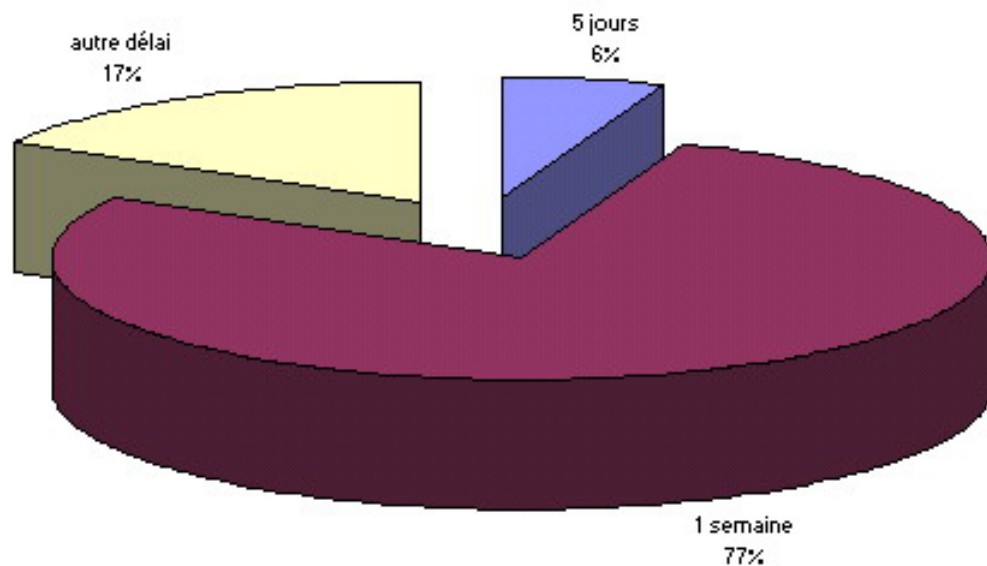
*« Ne pas atteindre le quorum risque,
à terme, de décrédibiliser les choix du
Conseil de Développement ».*

**Pierre TACHON – Collectif Associatif
RIVAGES :**

*« Il faudrait baisser le quorum. Les gens
qui ne se sentent pas concernés n'ont
pas à influencer sur les décisions du CA ».*

Le fonctionnement du Conseil d'Administration

Il faut se donner les moyens de reconvoquer un Conseil d'Administration, dans un délai de :

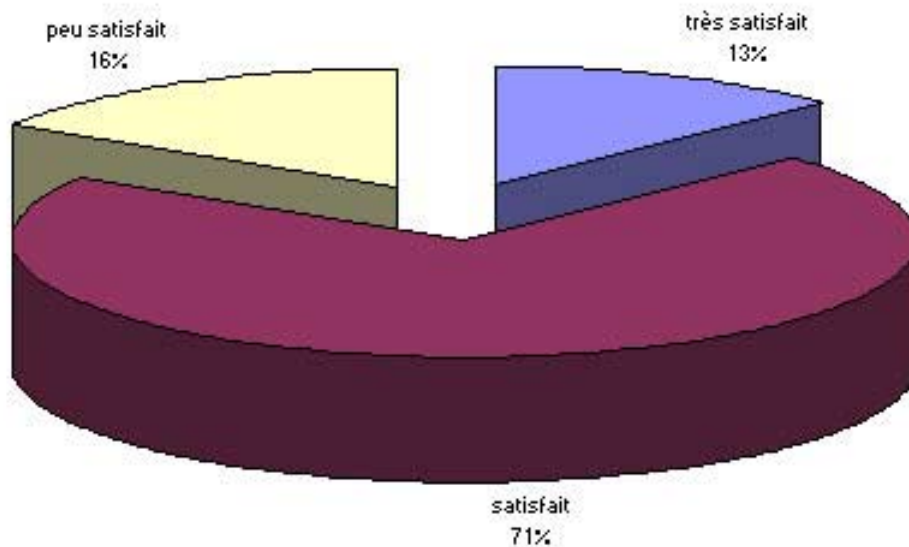


Jacques LABROUCHE – Citoyen :

« Il faut informer au maximum les membres du CA par courrier. Tout le monde n'étant pas branché sur le net ».

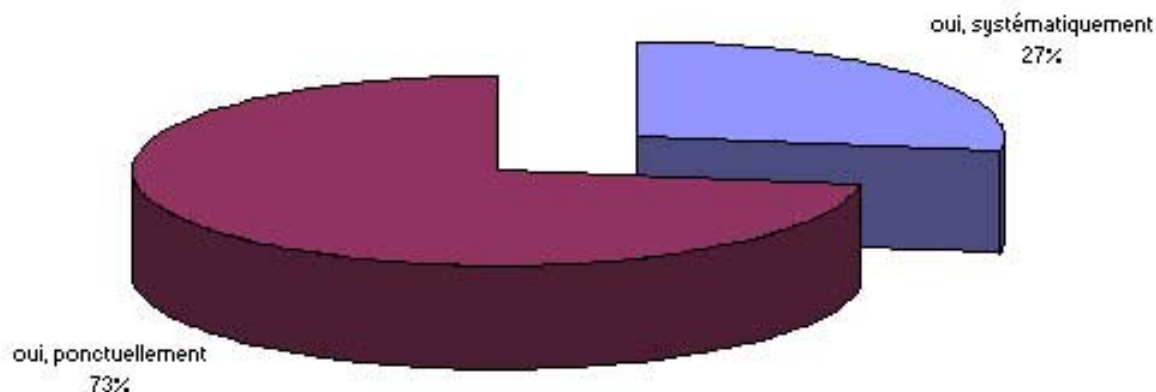
L'animation des commissions thématiques

Globalement, concernant l'animation des commissions de travail thématiques, vous êtes :



L'animation des commissions thématiques

Vous semble-t-il pertinent de réunir des commissions communes GIPDL / Conseil de Développement ?



**Jean-Pierre GRANGE – Producteurs
Plaimont :**

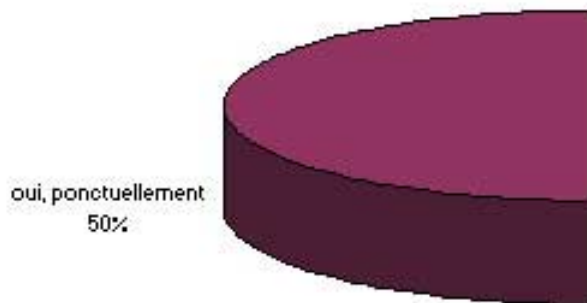
« Nous ne « pêchons » pas au stade de l'animation mais au stade de la mobilisation des participants ».

Jacques LABROUCHE – Citoyen :

« Ce n'est pas une question d'animation, les responsables font un travail admirable, mais plutôt un problème de participation, de mobilisation, de motivation des membres des commissions ».

L'animation des commissions thématiques

Vous semble-t-il pertinent que les commissions soient co-animées par un membre du Conseil de Développement et par un membre du GIPDL ?



Jean Louis PAULET – CAUE du Gers :

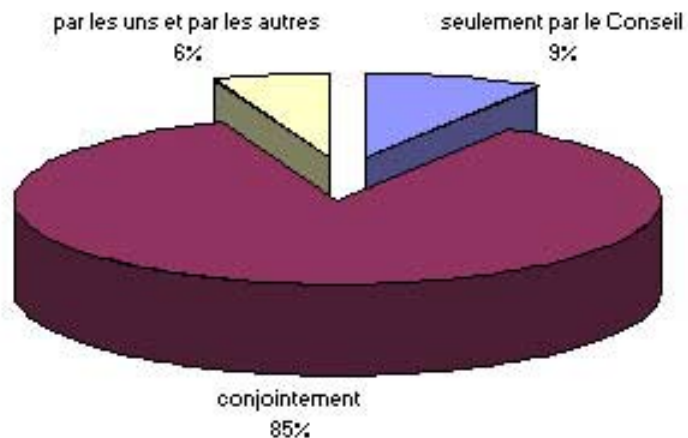
« La co-animation n'est pas possible. Il faut envisager l'animation avec un animateur et un Président ou un animateur et un rapporteur ».

Miriam LARROUCAU – Citoyenne :

« Le responsable de commission ne devrait pas faire l'animation et le compte rendu. Il faudrait également un rapporteur qui établirait le compte-rendu en consultant le référent ».

L'animation des commissions thématiques

Les thématiques des commissions doivent-elles être définies :

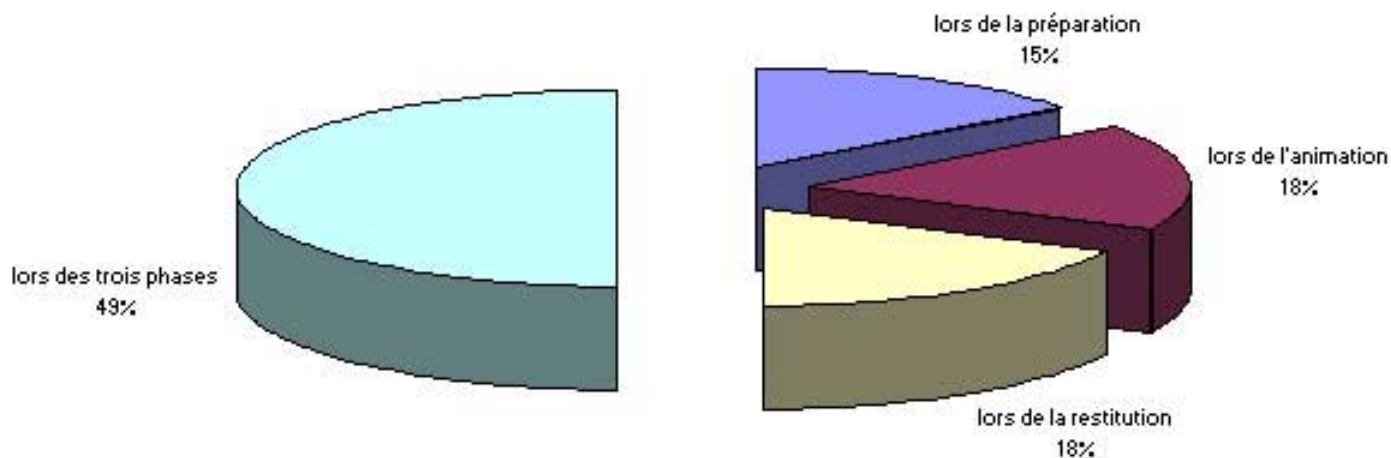


**Sabine DA CUNHA et Gérard SALIES –
Chambre des Métiers Hautes-Pyrénées :**

« Un rapprochement est nécessaire entre les commissions et les organismes publics ou non publics concernés par le domaine ».

L'animation des commissions thématiques

Vous semble-t-il pertinent d'avoir l'appui d'un technicien lors :

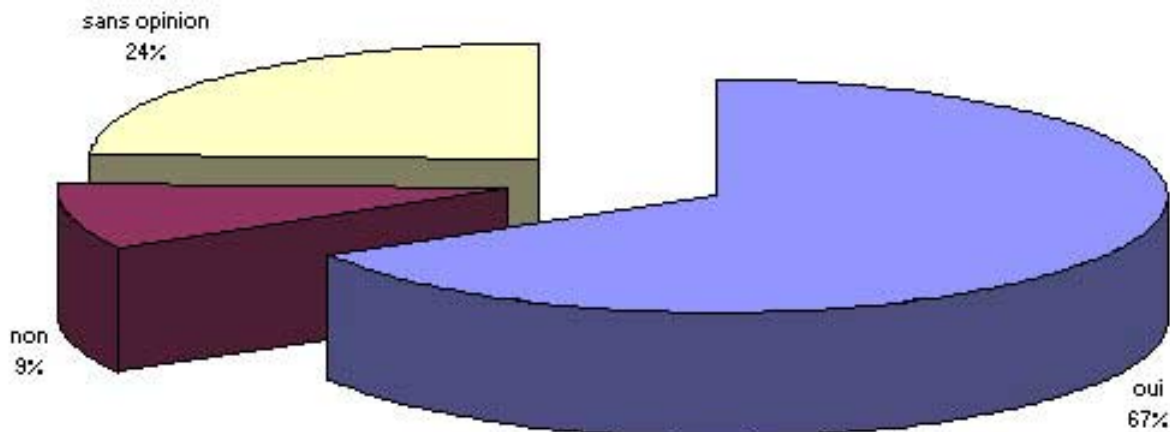


Rosemonde CATHALA – Théâtre des 7 Chandelles :

« Tout doit être fait pour que les bénévoles n'aient pas une surcharge de travail démotivante. La présence d'un animateur professionnel ou agent de développement à chaque réunion devrait permettre que le compte rendu des travaux de commission soit réalisé par son intermédiaire avec accord du responsable de commission ».

L'animation des commissions thématiques

Serait-il souhaitable d'associer également les agents de développement des communautés de communes ?

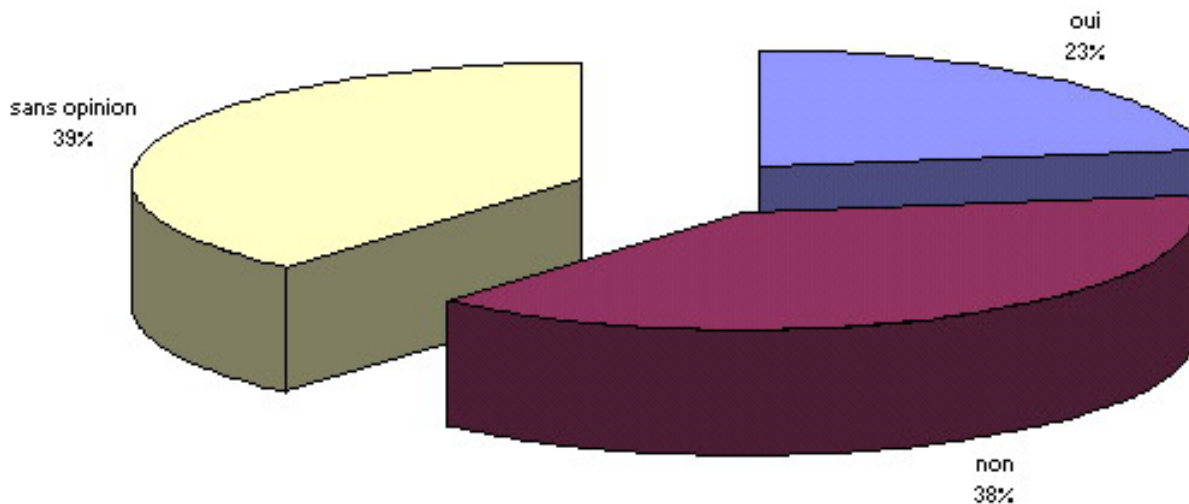


Marc NONON – CFPPA Hautes-Pyrénées :

« L'appui des techniciens et des agents de développement des communautés de communes dans l'animation des commission de travail doit être vu au cas par cas ».

L'animation des commissions thématiques

Souhaiteriez-vous acquérir des compétences complémentaires dans l'animation ?



**Magali MENGELLE – CLIC Vic Montaner
Gérontologie :**

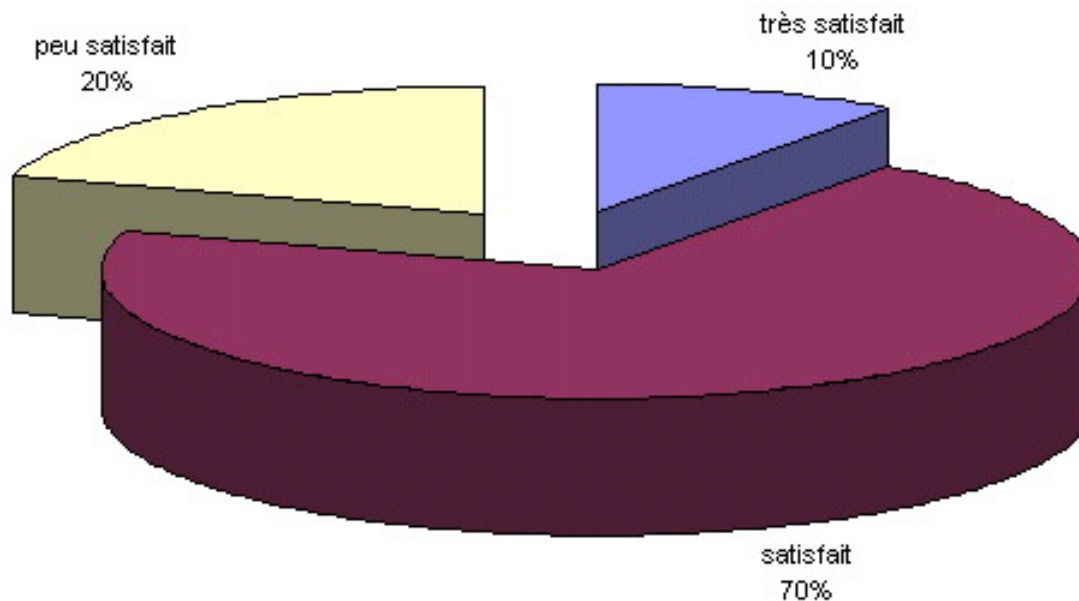
« Avoir plusieurs animateurs pour assurer un relais, une pérennité et une répartition des missions / tâches ».

Marie Sylvie LATOUR – Citoyenne :

« Il faut proposer aux membres du Conseil de Développement des formations pour bien comprendre le fonctionnement des différentes structures et leurs interactions ».

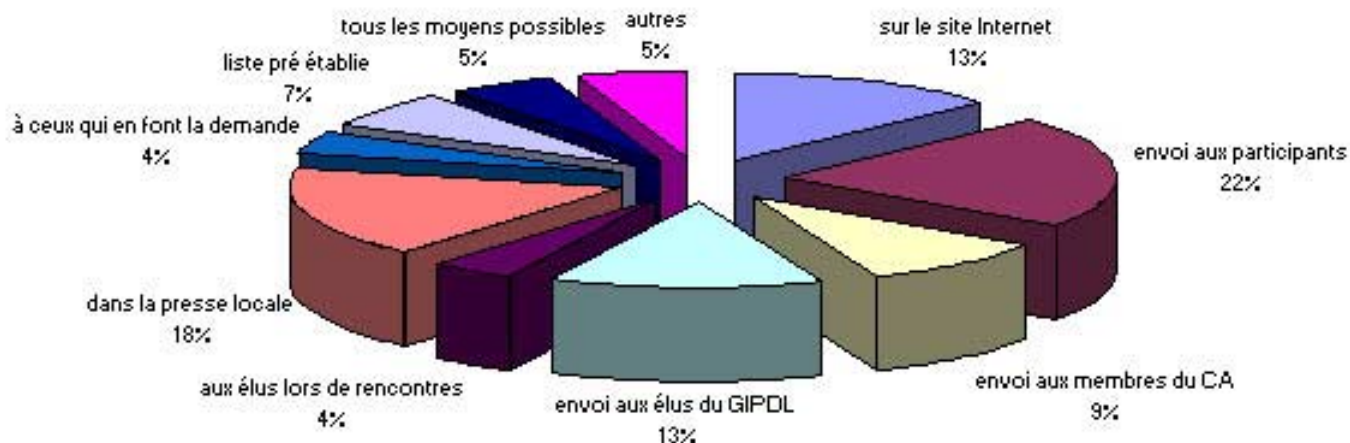
Le rendu des travaux des commissions de travail

Globalement, concernant le rendu des travaux des commissions de travail, vous êtes :



Le rendu des travaux des commissions de travail

Selon vous, quelle est la diffusion des travaux la plus pertinente ?



**Magali MENGELLE – CLIC Vic Montaner
Gérontologie :**

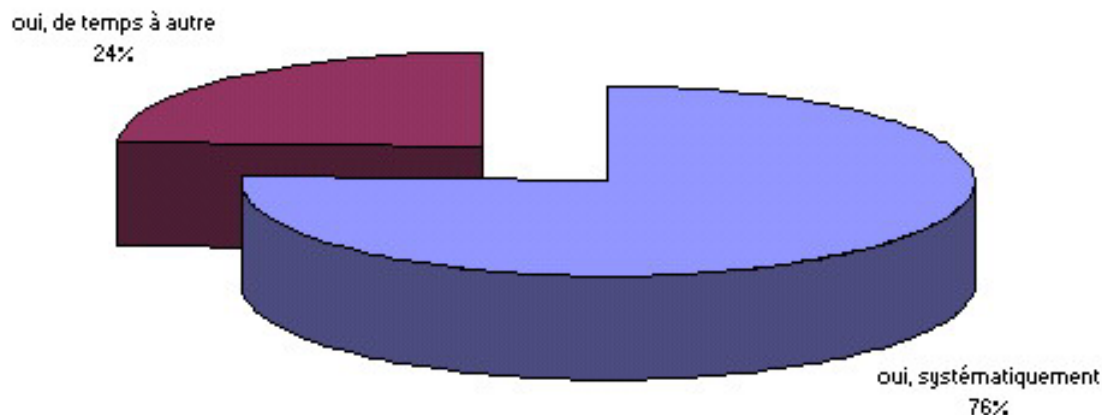
« Favoriser la communication entre les différentes commissions, puis avec les élus du GIPDL et les membres du CA du Conseil de Développement. Développer un travail global et coordonné pour que tous soient informés ».

**Sabine DA CUNHA et Gérard SALIES –
Chambre des Métiers Hautes-Pyrénées :**

« Un compte rendu des commissions doit être fait au GIPDL et au Conseil d'Administration afin de montrer l'intérêt du Conseil de Développement ».

Le rendu des travaux des commissions de travail

Selon vous, le Bulletin de liaison du Conseil de Développement doit-il servir pour la diffusion des travaux des commissions ?

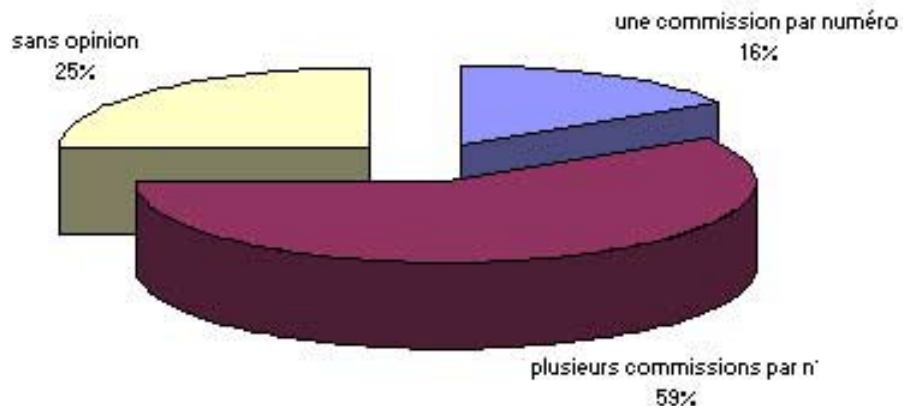


Jean-Pierre LAGARDE – Citoyen :

« Beaucoup de lacune l'an passé et tout le monde n'a pas accès à Internet. La diffusion des travaux pourrait avoir lieu par affichage en Mairie et dans les communautés de communes ».

Le rendu des travaux des commissions de travail

Si oui, faut-il évoquer :

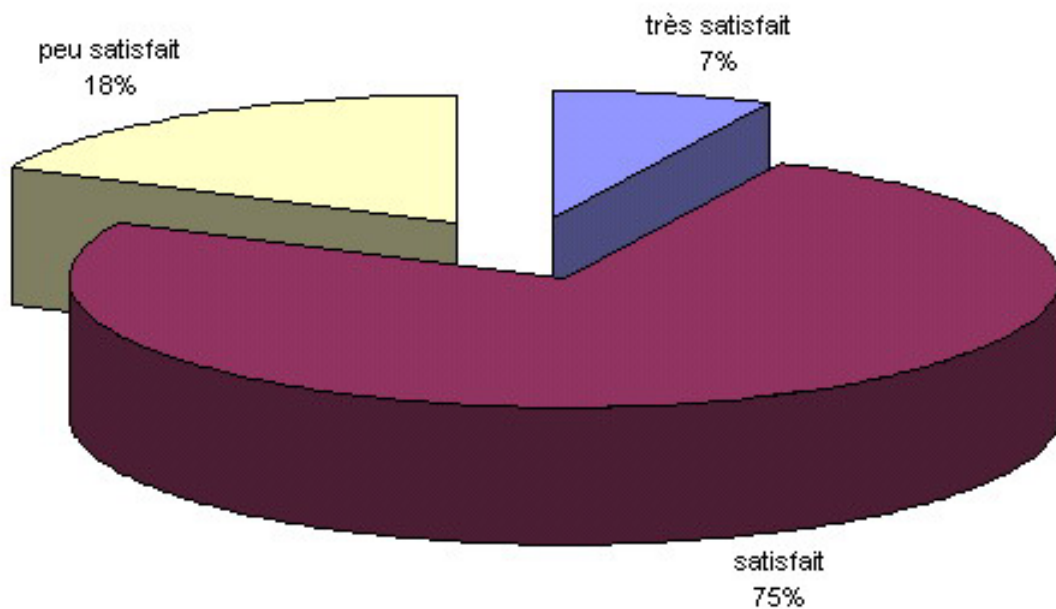


Monique PLASMAN – Mission Locale du Gers :

« Si un envoi systématique du compte rendu de chaque groupe thématique est effectué, nous aurons tous le même niveau d'information et nous pourrions rapidement être réactif sur l'ensemble des thèmes ».

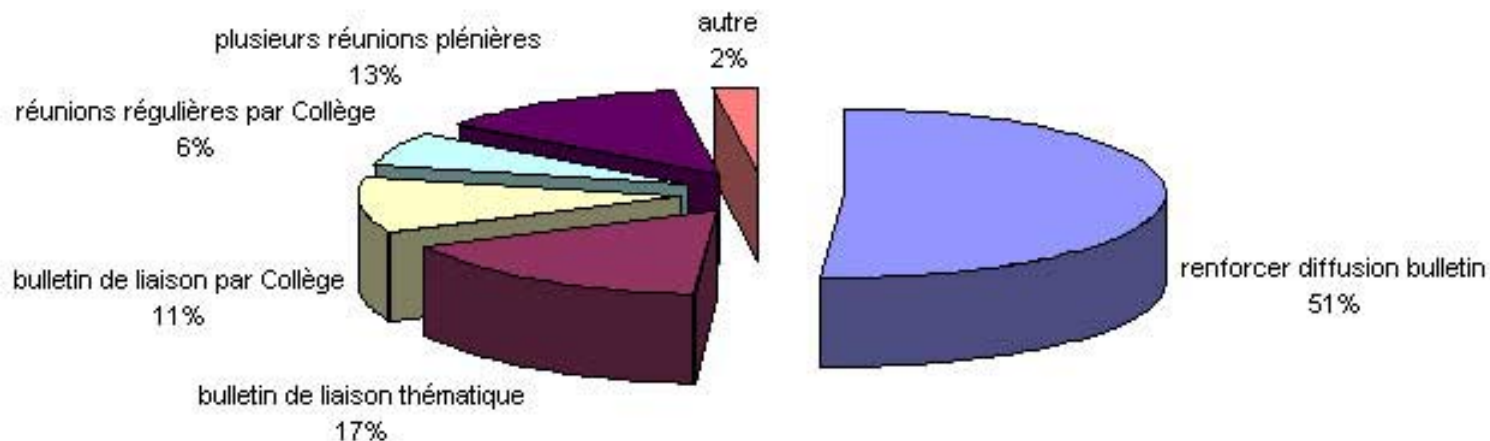
L'information des membres du Conseil de Développement

Globalement, concernant l'information des membres du Conseil de Développement, vous êtes :



L'information des membres du Conseil de Développement

Pour améliorer l'information des adhérents du Conseil de Développement, faut-il ?



Miriam LARROUCAU – Citoyenne :

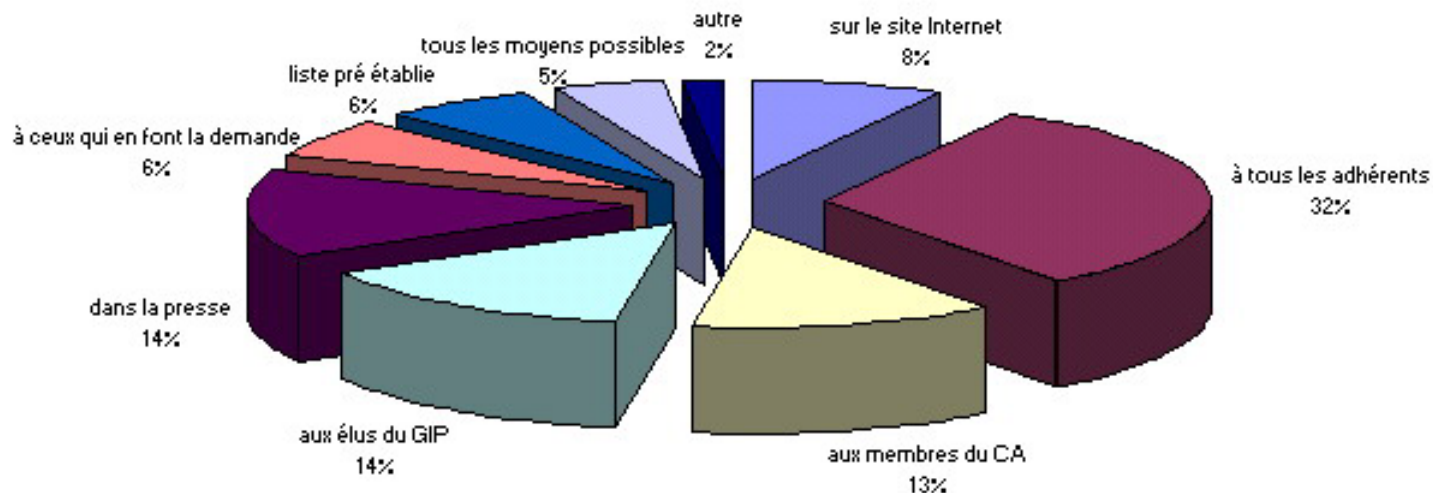
« Pour améliorer l'information des adhérents, il faudrait désigner des personnes relais dans chacun des cantons du territoire ».

Monique PLASMAN – Mission Locale du Gers :

« L'information pourrait « repasser » par des relais locaux ».

L'information des membres du Conseil de Développement

Selon vous, quelle est la diffusion des décisions du Conseil d'Administration la plus pertinente ?

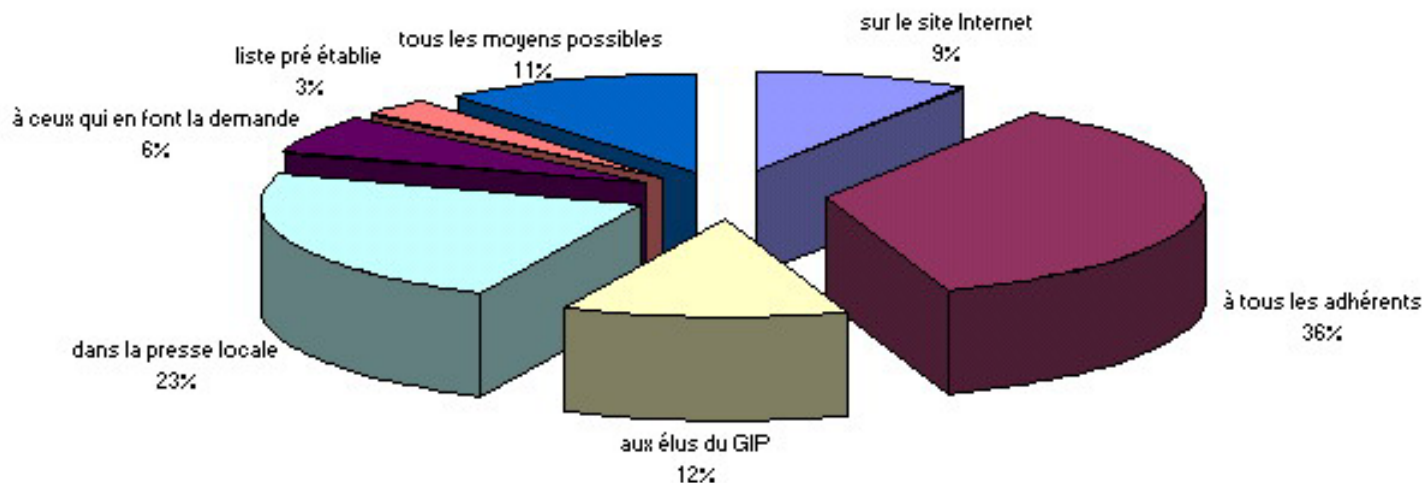


Jacques LABROUCHE – Citoyen :

« Le Conseil d'Administration est élu pour tenir le rôle d'information ».

L'information des membres du Conseil de Développement

Selon vous, quelle est la diffusion du compte rendu de l'Assemblée Générale la plus pertinente ?

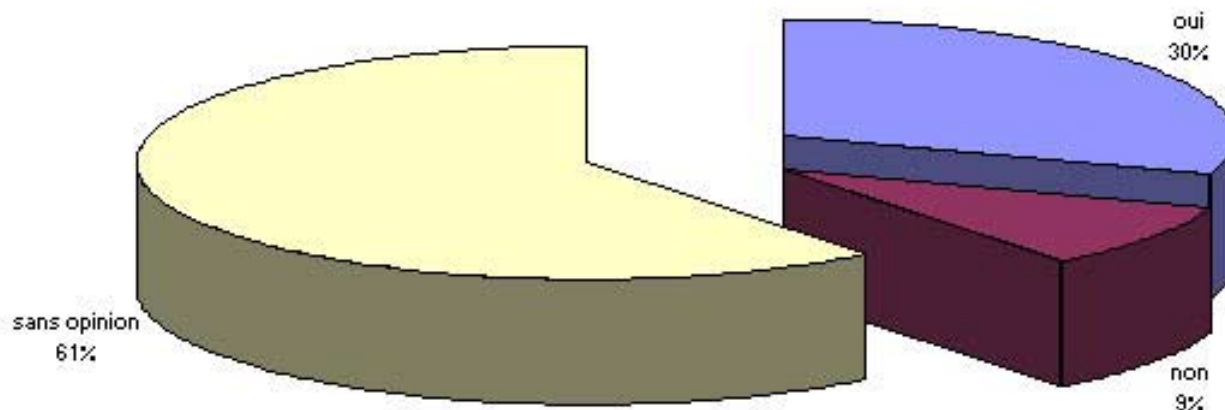


**Sabine DA CUNHA et Gérard SALIES –
Chambre des Métiers Hautes-Pyrénées :**

*« Une création conjointe du Journal Pays par le
CA du Conseil de Développement et le GIPDL.
Ou la création par le Conseil de Développement
de son propre journal d'information à destination
d'un plus large public ».*

L'information des membres du Conseil de Développement

Selon vous, doit-il y avoir une articulation entre les Collèges et les commissions ?

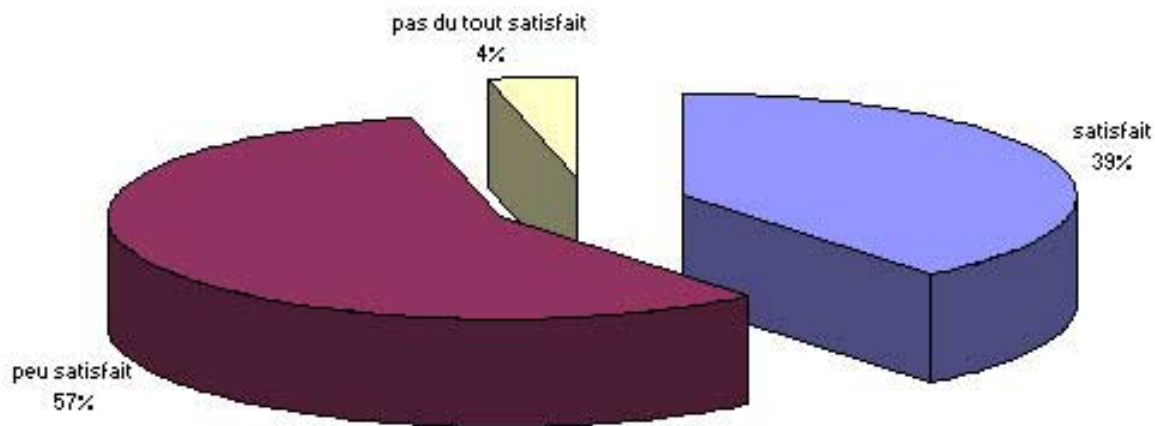


Marc NONON – CFPPA Hautes-Pyrénées :

« Pour améliorer l'information des membres, il faut que chacun fasse l'effort d'être plus disponible pour intégrer l'information déjà existante ».

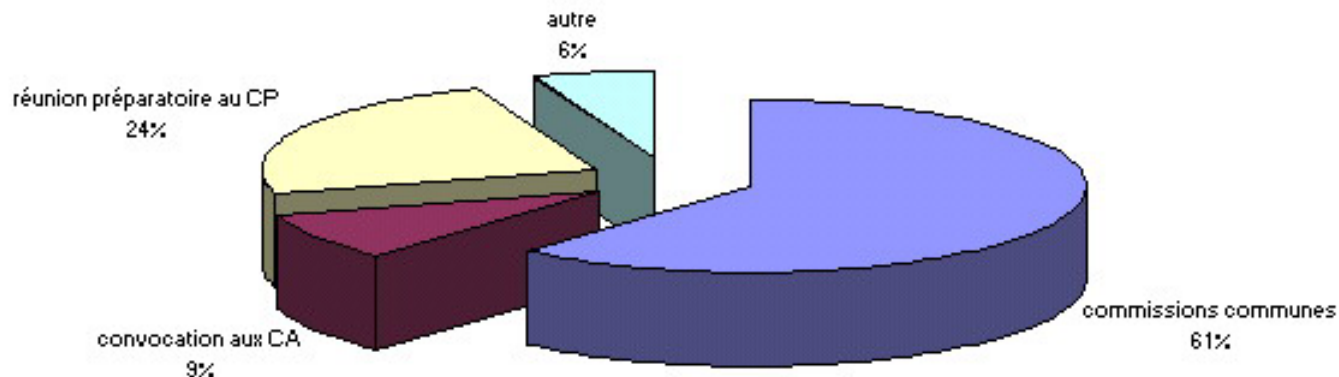
Les relations avec les élus

Globalement, concernant les relations avec les élus, vous êtes :



Les relations avec les élus

Pour améliorer les relations entre le Conseil de Développement et les élus, faut-il ?



Jacques LABROUCHE – Citoyen :

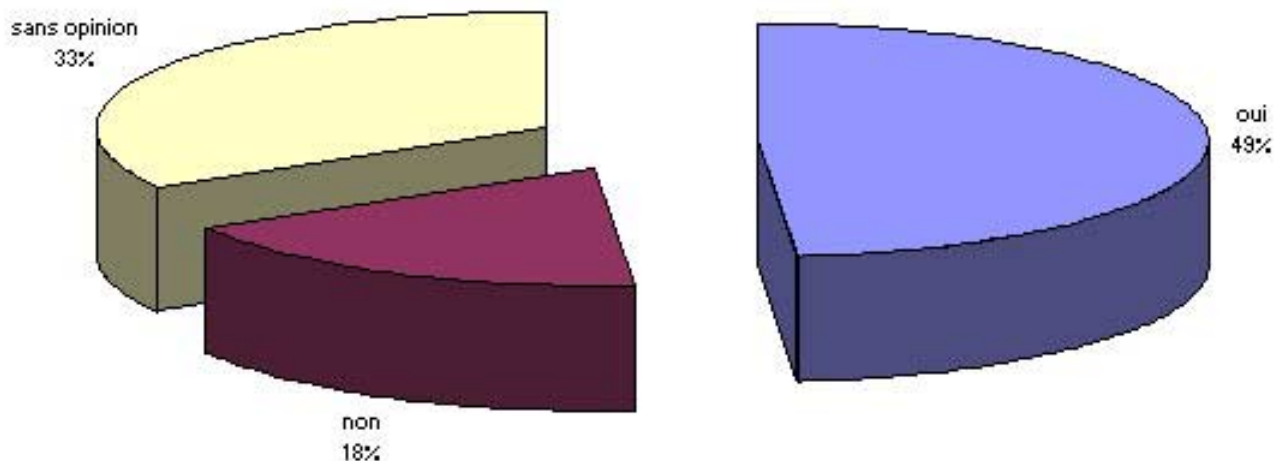
« Travailler en commun dans les commissions thématiques de politique générale pour le développement du Pays. Mais lors de la préparation des Comités de Programmation ou de Pilotage, le Conseil de Développement doit affirmer son identité, les commissions et le CA doivent prendre seuls leurs décisions ».

Sabine DA CUNHA et Gérard SALIES – Chambre des Métiers Hautes-Pyrénées :

« Il faut plus de communication et de cohésion entre le Conseil de Développement et le GIPDL Euradour. Quelles sont les attentes des élus décideurs ? ».

Les relations avec les élus

Selon vous, faut-il officialiser les relations avec les élus en signant une « convention de partenariat » ?



Charles FERRAN – Citoyen :

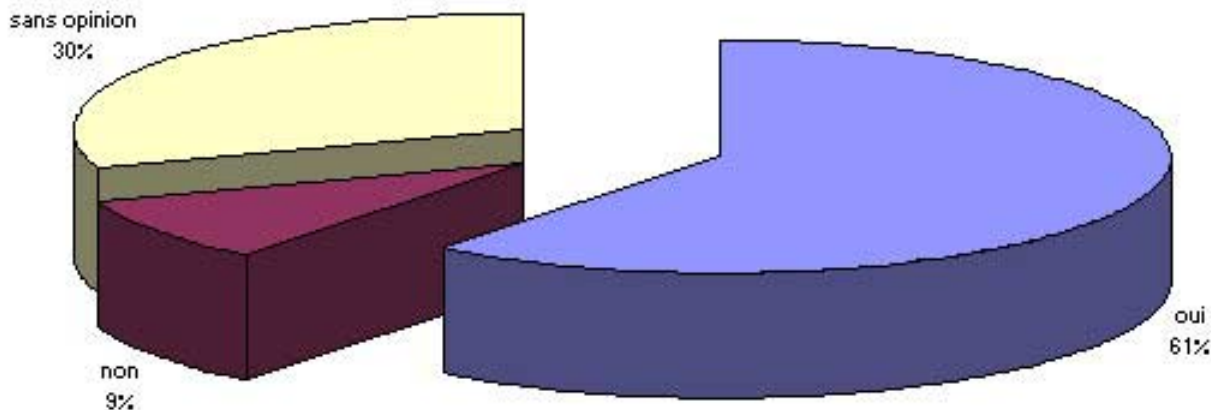
« Pour améliorer les relations entre le Conseil de Développement et les élus, il convient d'organiser des rencontres ponctuelles sur des projets précis ».

Monique PLASMAN – Mission Locale du Gers :

« Organiser des temps plus « informel » par exemple des forums, visites, rencontres, où les échanges seront différents ».

Les relations avec les élus

Seriez-vous intéressés pour participer a des sessions de formation commune avec les élus sur les procédures de développement local, les finances publiques...

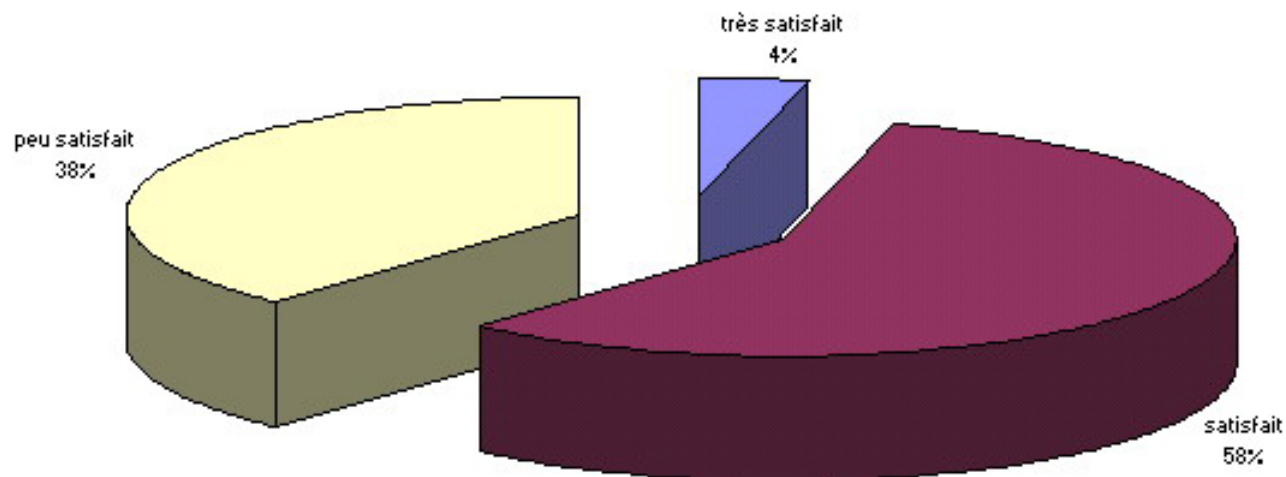


Miriam LARROUCAU – Citoyenne :

« Les membres du Conseil de Développement devraient se considérer comme complémentaires aux élus et non comme des remplaçants potentiels. Et les élus devront prendre nos conseils comme issus d'une collaboration de bonne volonté et non comme une concurrence. ».

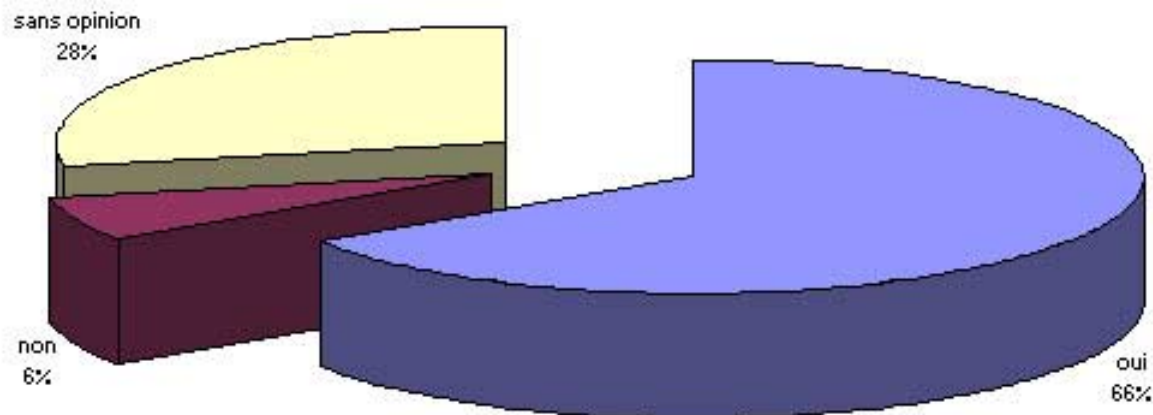
L'examen des projets Pays et LEADER+

Globalement, concernant l'examen des projets Pays et LEADER+, vous êtes :



L'examen des projets Pays et LEADER+

Selon vous, faut-il définir des critères qualitatifs et quantitatifs pour examiner les projets présentés en Comité de programmation ?



Miriam LARROUCAU – Citoyenne :

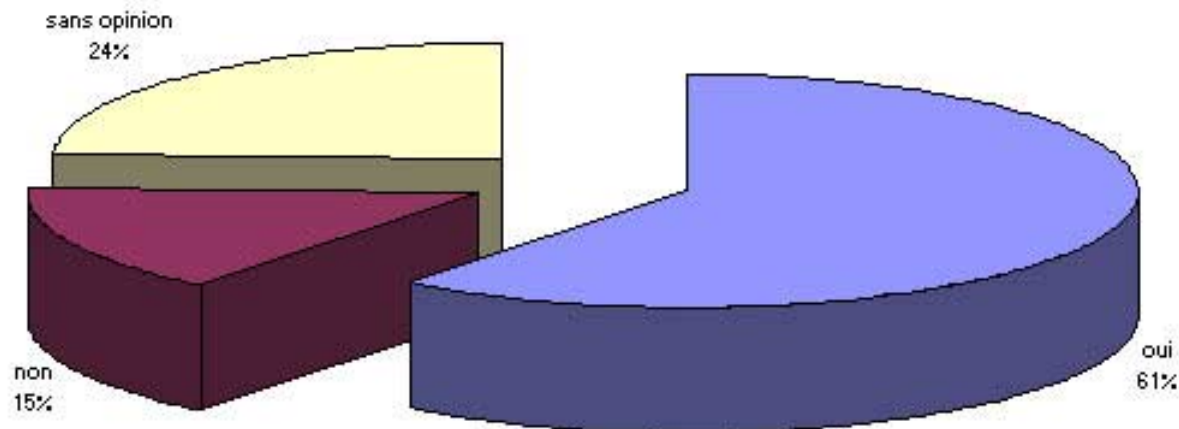
« Il faut formuler des critères et donner un guide méthodologique aux commissions. Et cela, en commun avec les élus. ».

**Magali MENGELLE – CLIC Vic Montaner
Gérontologie :**

« Il faut définir des critères qualitatifs et quantitatifs pour éviter les projets démultipliés ou « pas vraiment sérieux » ».

L'examen des projets Pays et LEADER+

Selon vous, faut-il un examen des projets commun avec les élus du GIPDL ?



**Francis MASSEY – Cité Saint Joseph de
Plaisance du Gers :**

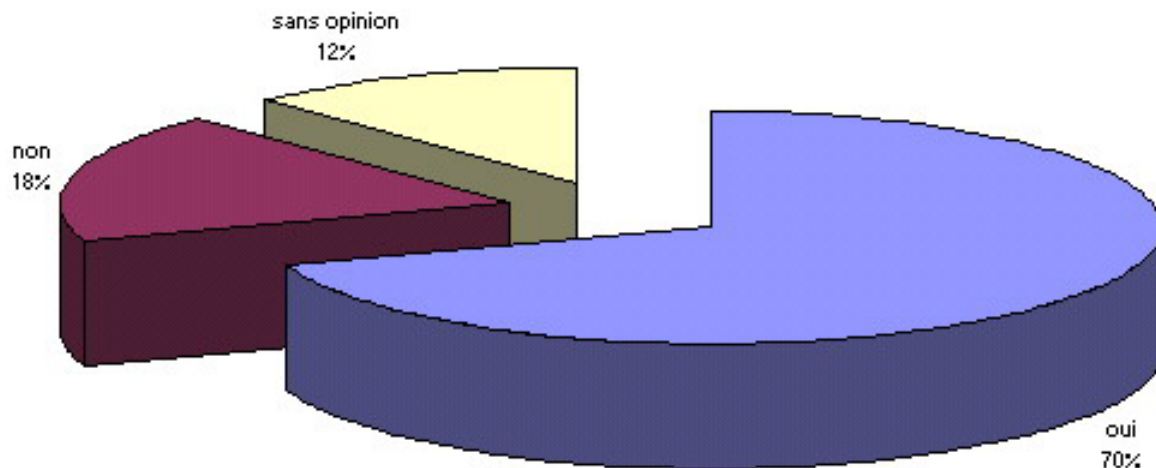
« Pour une étude objective, non parasitée par les susceptibilités locales et de voisinage, il est préférable de ne pas instaurer un examen commun des projets ».

**Denis LARANE – Chambre des Métiers
Gers :**

« Les commissions communes avec les élus permettraient de comprendre leur comportement parfois ».

L'examen des projets Pays et LEADER+

Selon vous, faut-il que les porteurs de projet soient systématiquement invités pour présenter leur projet ?



Jean-Pierre GRANGE – Producteurs Plaimont :

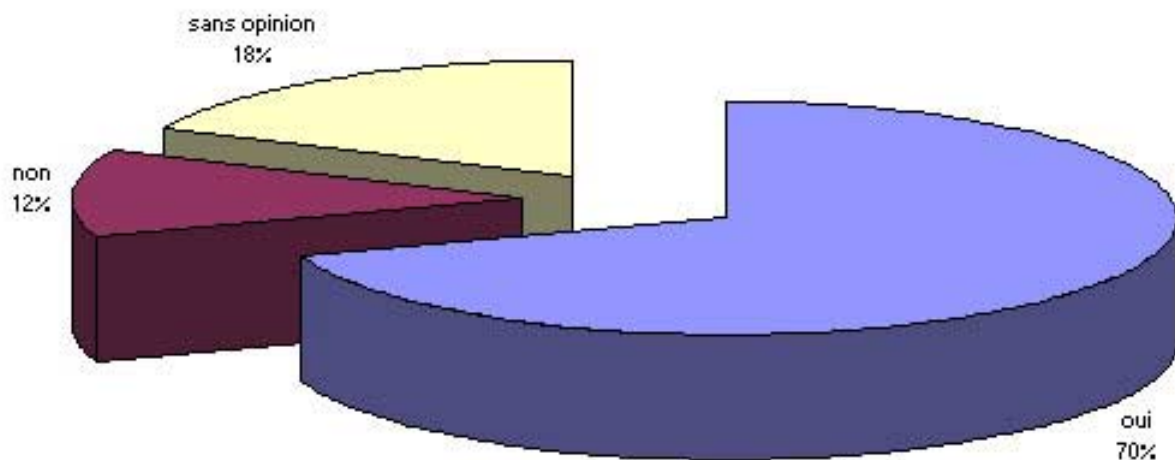
« L'invitation systématique des porteurs de projets est difficile à instaurer. Trop lourd. Mais ponctuellement, pourquoi pas ? ».

Jean Louis LASSALLE – Ets Lassalle :

« La définition de critères permettra de ne retenir que les dossiers sérieux et bien ficelés. Les maîtres d'ouvrage invités pourraient préciser certains détails qui pourraient échapper à la commission ».

L'examen des projets Pays et LEADER+

Selon vous, vous paraît-il pertinent de faire valider les avis des commissions de travail par le Conseil d'Administration ?



Jérôme LENDRES – GRETA Hautes-Pyrénées :

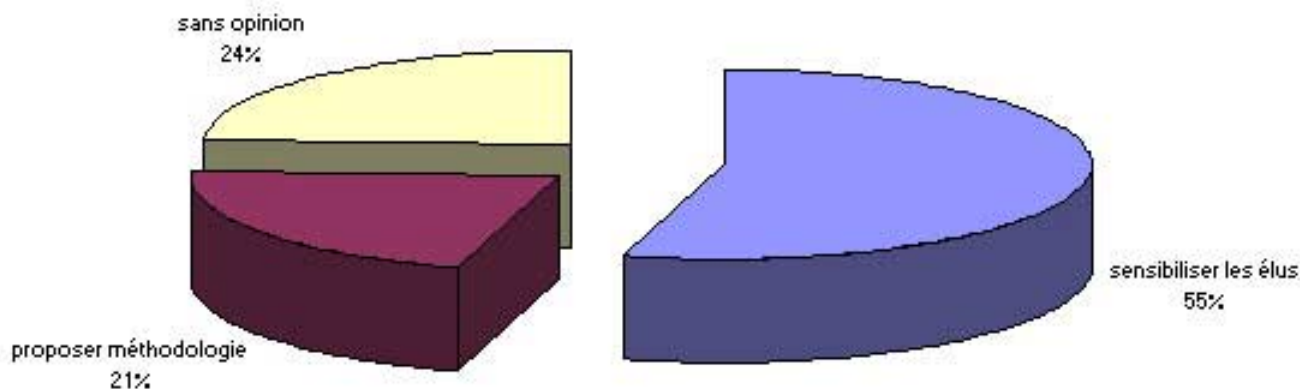
*« Le CA est au-dessus
« hiérarchiquement » des commissions de travail ».*

Jean Louis LASSALLE – Ets Lassalle :

*« Pour un maximum de clarté, il faut que le
Conseil d'Administration puisse valider les
avis des commissions de travail
thématiques ».*

L'évaluation du projet de territoire

Globalement, concernant l'évaluation du projet de territoire, vous pensez que le Conseil de Développement doit :



Alain PEYRONNEAU – Hôpital de Vic en Bigorre :

« L'évaluation doit servir à mesurer l'écart entre projet et réalisation ».

Marc DURET – Citoyen :

« Il faut organiser une rencontre tripartite Conseil de Développement / élus / Consultant ».